

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/194 :

Nouvelle candidature de Saint-Pierre au programme international Ville amie des enfants auprès de l'UNICEF

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-2497401-2026-5-194-DE
Date de réception : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/194 : Nouvelle candidature de Saint-Pierre au programme international Ville amie des enfants auprès de l'UNICEF.

Pole Sante Jeunesse

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre, voulant réaffirmer son engagement en faveur des droits de l'enfant, souhaite renouveler son partenariat avec UNICEF France dans le cadre du programme Ville amie des enfants pour le mandat électoral 2026-2032 d'UNICEF.

Pour cela, la Collectivité confirme tout d'abord, par la présente délibération, son intention d'être de nouveau reconnue Ville amie des enfants sur la mandature actuelle. Ce processus de renouvellement vise à élaborer un nouveau **plan d'action municipal 2026-2032 pour l'enfance et la jeunesse**, basé sur l'analyse des besoins des enfants du territoire.

Le plan d'action municipal 2026-2032 pour l'enfance et la jeunesse reposera sur deux axes thématiques obligatoires, communs à toutes les collectivités du réseau : gouvernance de l'enfance et petite enfance & éducation, ainsi qu'un axe obligatoire à choisir entre santé, protection et planification urbaine durable. Par ailleurs, les collectivités doivent s'engager à agir selon deux principes transverses inhérents à l'action publique : la prise en compte de l'opinion des enfants et la lutte contre toute forme d'exclusion.

Au-delà des actions sur lesquelles la Ville souhaitera spécifiquement s'engager, il est précisé que l'appartenance au réseau Ville amie des enfants de l'UNICEF France demande à toutes les collectivités d'affirmer leur engagement à :

- Réaliser une **analyse des besoins des enfants** de leur territoire permettant d'obtenir une photographie initiale des conditions de vie des enfants et adolescents, d'identifier les situations d'exclusion des enfants et de cartographier les acteurs et dispositifs existants,
- Mettre en place une **dynamique territoriale ambitieuse** autour des droits de l'enfant, impliquant l'ensemble du Conseil municipal et des élus, les services municipaux ainsi que les associations et autres parties prenantes du territoire, y compris les enfants eux-mêmes. Cette dynamique se traduira notamment par la structuration d'espaces de concertation et de pilotage dédiés, ainsi que par la formation des acteurs,
- Concevoir, approuver et piloter un **plan d'action concret**, sur la durée du mandat électoral municipal, en étroite collaboration avec UNICEF France. Ce plan d'action sera adopté par délibération en Conseil municipal,
- Suivre et évaluer la progression de ses objectifs stratégiques et l'impact des actions mises en œuvre sur la situation des enfants dans sa ville, afin de conserver sa reconnaissance en tant que Ville amie des enfants,
- Participer activement aux **groupes de travail et de réflexion** thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations du programme,
- **Communiquer** autour de la démarche d'engagement de la collectivité au sein du programme Ville amie des enfants, pour en partager la philosophie et les objectifs, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire,
- **Promouvoir les droits de l'enfant** en célébrant, chaque année, la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement de l'UNICEF France,

- **Soutenir et appuyer le développement de la vie associative de l'UNICEF France** au niveau local, en accompagnant les comités et délégations bénévoles locales dans leurs projets et actions sur le territoire.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de renouveler l'engagement de la Ville de Saint-Pierre dans le programme international Ville amie des enfants.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE VALIDER** le renouvellement de l'engagement de la collectivité au programme international "Ville amie des enfants 2026-2032" de l'UNICEF France.

- **DE DESIGNER** Madame Jennifer LABENNE, Adjointe au Maire en charge de la Jeunesse, élue référente du programme international "Ville amie des enfants 2026-2032" pour la Ville et **D'AUTORISER** Madame Jennifer LABENNE, sa représentante, à renouveler l'engagement de la Ville de Saint-Pierre dans le programme "Ville amie des enfants 2026-2032" et à **SIGNER**, au nom de la collectivité, l'ensemble des documents relatifs à cette démarche, notamment la future convention avec UNICEF France.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au paiement de la cotisation annuelle due dans le cadre du partenariat avec UNICEF France, et à inscrire la dépense aux budgets correspondants pour toute la durée du mandat.

- **D'AUTORISER** Le Maire ou à défaut l'adjointe déléguée, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION